

Recommandations et normes minimales pour le cours de premier saut virtuel

Novembre 2025

Le CTE reconnaît qu'avec l'évolution de la technologie de l'apprentissage en ligne, certains centres de parachutisme déplacent certains modules vers un système d'apprentissage numérique. Le CTE souhaite donc fournir des lignes directrices sur la mise en œuvre de ces modules.

Toutes les évaluations de compétences individuelles et en personne **doivent** être effectuées par un instructeur formé et autorisé à réaliser ces évaluations afin que le programme respecte les normes minimales de l'ACPS.

Avertissement : la liste suivante constitue un aperçu sommaire des sujets à aborder dans le cours de premier saut.

Les sections présentées ne sont pas conçues comme des plans de cours et ne constituent pas l'ensemble des renseignements requis pour un cours complet. Elles mettent plutôt en évidence les principaux domaines de contenu et suggèrent certaines stratégies d'enseignement pour vous aider à transmettre les connaissances et les compétences requises.

Pour obtenir plus de détails sur les éléments à inclure, consultez la section 5 du Manuel de référence de l'IC, le tableau de progression des compétences de l'ACPS ainsi que le MIP 1. Pour plus d'information sur la rédaction des plans de cours, reportez-vous à la section 4.2.6 du Manuel de référence de l'IC.

Le cours de premier saut vise à enseigner et à évaluer de façon formative les élèves de premier saut en ce qui concerne :

- les compétences, au moyen d'une évaluation pratique ;
- les connaissances techniques, au moyen d'un examen oral ou écrit ;
- les attitudes, au moyen d'une discussion structurée ou d'une observation.

Il revient à l'IC responsable du cours de déterminer les points d'enseignement principaux, les méthodes d'enseignement, la structure des pratiques, la planification des cours, les outils pédagogiques, l'environnement d'apprentissage ainsi que les répétitions nécessaires à la réussite des élèves.

Les cours virtuels de premier saut présentent des limites quant aux techniques pouvant être utilisées pour la présentation, l'application et la rétroaction dans le cadre du processus PPAF. L'enseignementsentiel de tenir compte de ces limites lors de l'enseignement et de l'évaluation des élèves à leur arrivée au centre de parachutisme, afin qu'ils reçoivent la formation en personne nécessaire avec l'IC avant leur saut.

Exigences pour tous les cours :

Tenue de dossiers (section 4.5.1 du manuel de référence de l'IC – section 4)

- Les éléments suivants doivent être transférés au registre principal du centre de parachutisme pour des raisons de gestion des risques :
 - dossiers écrits de tous les élèves du cours ;
 - notes sur les performances de chaque élève.

Administration (section 5.1 du manuel de référence de l'IC)

Documentation préalable au cours (section 5.1.1 du manuel de référence de l'IC)

- Les documents suivants doivent être dûment remplis avant qu'un élève soit autorisé à participer à la formation en parachutisme :
 - formulaire de décharge de responsabilité ;
 - déclaration médicale.

- À chaque cours :
 - L'IC ou un membre du personnel de l'école doit clairement indiquer que le parachutisme est une activité dangereuse. *L'élève ne doit avoir aucun doute sur le fait que le parachutisme peut entraîner des blessures graves ou la mort.*
 - Chaque élève doit reconnaître par écrit qu'il comprend parfaitement les risques personnels associés et qu'il accepte d'y participer volontairement malgré ces risques. *Une fois cela reconnu, il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur ce point pendant la formation, ni de l'utiliser comme moyen de motivation pour capter l'attention des élèves.*

Attentes et obligations (section 5.1.2 du manuel de référence de l'IC)

Il est raisonnable pour l'élève de s'attendre à ce que l'IC du cours de premier saut :

- soit qualifié pour remplir ce rôle ;
- présente un cours qui prépare adéquatement l'élève à effectuer un premier saut réussi ;
- identifie clairement les tâches à accomplir pendant le saut ;
- utilise un équipement fiable, bien entretenu et muni des dispositifs de sécurité recommandés ;
- évalue la capacité de l'élève à exécuter les compétences pertinentes avant le saut ;
- n'autorise pas le saut si l'instructeur estime que l'élève n'est pas prêt ou n'est pas en mesure d'effectuer le saut de manière sûre et réussie.

Objectifs, contenu et plans de leçons (section 5.3 du manuel de référence de l'IC)

- En général, le cours de premier saut doit suivre l'ordre qui reflète la séquence réelle du saut.
- *Il est important que toute la documentation et tous les instructeurs utilisent la même terminologie et que les cours soient enseignés de façon uniforme.*
- Consultez la section 5.3 du manuel de référence de l'IC pour déterminer les résultats d'apprentissage, les points de présentation, les aides pédagogiques, les questions d'évaluation et les suggestions générales pour les sections suivantes :
 - Introduction
 - Aperçu du cours de premier saut
 - Équipement
 - Procédures en avion et sorties
 - Chute libre
 - Position du corps et comptage (DAI/SOA)
 - Tâches en chute libre (PAC)
 - Contrôle de la voilure
 - Atterrissages
 - Situations inhabituelles
- *Les résultats d'apprentissage de ces sections qui nécessitent une démonstration physique doivent être évalués par un IC avant le saut.*

Réentraînement ou remboursement ? (section 5.5 du manuel de référence de l'IC)

La formation doit permettre d'identifier les élèves qui ne sont pas prêts, physiquement ou mentalement, à effectuer un saut.

Les raisons pouvant justifier cette décision comprennent, sans s'y limiter :

- incapacité à gérer des scénarios de mauvais fonctionnement ;
- difficulté à exécuter des gestes physiques comme la sortie, l'arche ou le comptage ;
- manque de sérieux ou d'attention pendant le cours ;
- refus d'adapter son comportement aux attentes ;
- manque de conscience du contrôle de la voilure ou des techniques d'atterrissage ;
- mauvaise gestion du stress ;
- inadéquation entre la taille ou le poids de l'élève et le matériel ;
- mauvaise condition physique générale ;
- manque de coordination ;
- étourdissements causés par une mauvaise alimentation ou une déshydratation ;
- médication pouvant entraîner une perte de conscience ;
- conditions médicales mentionnées dans la déclaration médicale du centre.

Identification et gestion du stress (section 5.7.2 du manuel de référence de l'IC)

Pendant le cours de premier saut, il peut être utile d'avoir une discussion sur la gestion du stress.

Les idées clés sont :

- se concentrer sur les actions à exécuter ;
- encourager les élèves à se créer une image mentale claire de ce qu'ils vont faire ;
- considérer le saut comme une succession d'étapes ;
- apprendre des mots-clés ou des repères pour se rappeler les actions à effectuer.

Révision des procédures d'urgence (RPU) Section 6.3.3 du manuel de référence de l'IC)

Pour les situations inhabituelles sous voile :

Revoir d'abord la procédure de réaction – analyser soigneusement la séquence d'action.

- Revoir ensuite la phase d'évaluation en utilisant les sens (vue, toucher, ouïe) plutôt que des termes techniques.
- Donner des scénarios (haut, bas et corrigé).
- Analyser attentivement la décision et le temps de réaction.
- Couvrir l'ensemble des éléments de la grille des compétences, tout en gardant les explications simples et concises, avec un accent sur l'équipement utilisé.
- S'assurer d'avoir bien préparé le contenu et de transmettre des connaissances techniques adaptées au niveau de l'élève ou du novice. Comme toujours, des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site Web de l'ACPS.
- Les compétences physiques en procédures d'urgence doivent être excellentes.

Évaluation des compétences physiques (section 3.4 du manuel de référence de l'IC)

Pour évaluer objectivement une performance, il faut la comparer à une norme préétablie (niveau ou score minimal acceptable). Ces normes proviennent de tâches ayant des résultats clairement définis.

Dans le cours de premier saut, vous devrez évaluer la performance de l'élève pour décider s'il est apte à sauter.

En général, on note les connaissances et on évalue la performance à l'aide d'une échelle de cotes : Système d'évaluation de la performance

- (E) Excellent : rencontre tous les aspects des critères objectifs
- (B) Bon : bien fait en général, demande quelques ajustements
- (S) Satisfaisant : une ou deux erreurs, peut encore être amélioré, mais acceptable
- (P) Non satisfaisant : a besoin d'amélioration, plusieurs erreurs, doit reprendre l'entraînement

Leur maîtrise des procédures d'urgence doit être excellente, bien qu'une performance satisfaisante puisse être acceptée lors de la révision orale des connaissances sur l'équipement.

Aucune performance évaluée comme « à améliorer » ne doit être acceptée ; une reprise de formation et un accompagnement individuel doivent alors être offerts afin d'amener l'élève à un niveau acceptable.

Si un élève est incapable d'exécuter une tâche selon les normes établies, il ne doit pas être autorisé à effectuer un saut de ce type. (Dans certains cas, un saut en tandem pourrait constituer une meilleure option.)

Administration après le cours (section 5.4 du manuel de référence de l'IC)

Avant le saut (section 5.4.1 du manuel de référence de l'IC)

- Avant le saut, les élèves doivent démontrer leur compréhension au moyen d'un examen écrit ou d'une liste de vérification signée.
- *L'examen doit être corrigé et les mauvaises réponses revues avec l'instructeur avant d'autoriser le saut.*
- *C'est une excellente mesure de gestion du risque, car elle démontre que tous les points clés ont été abordés.*
- *L'élève reconnaît ainsi avoir reçu l'enseignement nécessaire et compris toutes les étapes de son premier saut.*